

Bulletin Départemental d'Informations n°3

mardi 09 octobre 2018

Ce bulletin présente l'organisation de la saison 2018/2019 du [championnat LOISIR 4x4 mixte](#).

1. Organisation générale

L'organisation du championnat loisir 4x4 mixte est sous l'entière responsabilité de la Commission Départementale Sportive de Seine et Marne (CDS77).

Prenant en compte le bilan de la saison passée et les remontées effectuées par certaines équipes/clubs, la CDS a retenu la formule générale suivante :

- championnat en deux phases,
- première phase en matchs aller simple pour effectuer un premier classement et qualifier les équipes selon leur niveau,
- deuxième phase par poule de niveau en matchs aller/retour.

2. Première phase (avant Noël)

Formule retenue

Répartition des 21 équipes engagées en 5 poules (4 poules de 4 et 1 poule de 5 équipes).

Matchs en aller simple, en 3 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart (set décisif de 15 pts avec 2 pts d'écart), en marque continue.

Classement dans chaque poule selon le nombre de points de victoires puis en cas d'égalité par :

- le nombre de victoires,
- le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus,
- le plus petit nombre de décisions disciplinaires, pénalisations ou sanctions automatiques ayant frappé les équipes concernées durant la saison sportive.

Rappel du RPE (points de victoire) :

Décompte des points de victoire :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| - Match gagné 3/0 et 3/1 : 3 points | - Match perdu 2/3 : 1 point |
| - Match gagné 3/2 : 2 points | - Match perdu par forfait : moins 1 point |
| - Match perdu 0/3 et 1/3 : 0 point | - Match perdu par pénalité : moins 1 point |

Matchs de barrage (uniquement pour les poules de 4 équipes) :

- entre les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules B à E : B1/C2 – C1/D2 – D1/E2 – E1/B2
- entre les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} des poules B à E : B3/C4 – C3/D4 – D3/E4 – E3/B4.

Règles de qualification pour la deuxième phase :

Le 1^{er} de la poule A et les gagnants des matchs de barrage 1/2 se qualifient pour la poule « Loisir Départemental 1 » (LD1).

Le 2^{ème} de la poule A et les perdants des matchs de barrage 1/2 se qualifient pour la poule « Loisir Départemental 2 ».

Le 3^{ème} de la poule A et les gagnants des matchs de barrage 3/4 se qualifient pour la poule « Loisir Départemental 3 ».

Le 4^{ème} de la poule A et les perdants des matchs de barrage 3/4 se qualifient pour la poule « Loisir Départemental 4 ».

Composition des poules

La CDS 77 a retenu les principes suivants pour l'élaboration des poules :

1. Répartition équilibrée des niveaux de jeu dans les poules,
2. Répartition par zone géographique dans la mesure du possible.
3. Répartition des équipes d'un même club sur plusieurs poules (les 10 équipes de l'Alliance Nord 77 VB étant issues de 3 sections différentes sont considérées par la CDS comme des « clubs » différents),

Poule A

1. VEEC 4 (reg)
2. AN77 Meaux 2 (agu)
3. AN77 Quincy 2 (agu)
4. Coulommiers VB 1 (agu)
5. En Volley Fertoise 2 (deb)

Poule B

1. SC Briard (reg)
2. Coulommiers VB 2 (agu)
3. VEEC 2 (agu)
4. Bussy Volley (agu)

Poule C

1. AN77 Goële 4 (reg)
2. VEEC 1 (dep)
3. VEEC 3 (agu)
4. AN77 Quincy 3 (agu)

Poule D

1. AN77 Goële 3 (reg)
2. AN77 Meaux 3 (agu)
3. En Volley Fertoise 1 (agu)
4. AN77 Goële 2 (deb)

Poule E

1. USJ Mitry VB (reg)
2. AN77 Goële 1 (dep)
3. AN77 Meaux 1 (agu)
4. AN77 Quincy 1 (agu)

Dates des rencontres de la phase 1

Poule A à 5 équipes : semaines du 15/10 – 05/11 – 19/11 – 03/12 – 17/12

Poule B à E à 4 équipes : semaines du 15/10 – 05/11 – 19/11 – Barrages 17/12

Tous les matchs de la phase 1 devront être joués avant les vacances de Noël afin de permettre d'établir au plus tôt le calendrier de la 2^{ème} phase.

3. Deuxième phase (après Noël)

Formule retenue

Matches en aller/retour, en 3 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart (set décisif de 15 pts avec 2 pts d'écart), en marque continue.

Classement dans chaque poule selon le **nombre de points de victoires** puis en cas d'égalité par :

- le nombre de victoires,
- le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus,
- le plus petit nombre de décisions disciplinaires, pénalisations ou sanctions automatiques ayant frappé les équipes concernées durant la saison sportive.

Les équipes classées premières à l'issue de la deuxième phase seront déclarées championnes de leur poule.

Dates des rencontres de la phase 2

Semaines du 07/01 – 21/01 – 04/02 – 18/02 – 18/03 – 01/04 – 15/04 – 13/05 – 27/05 – 10/06

4. Informations complémentaires

Règlement de jeu

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) a été communiqué en début d'année. Merci de le transmettre aux responsables de vos équipes.

5. Contact

Vous pouvez contacter la CDS par mail à l'adresse suivante : sportive@cdvb77.fr